DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE D'EMERAINVILLE

ARRETE N° 2023 – 025

PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire,

Vu la demande de permission de voirie en date du 21 mars 2023 par laquelle la Société ORANGE demeurant au 35 Boulevard Courcerin –77185 Lognes pour la création d'un point de blocage sur fourreau orange existant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-5 à L.1311-7 et L.2213-6 à L.2215-5.

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles R.21221 à R.2122-8, L.2122-1 à L.2122-4 et L.2125-1.

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L.113-2 et R.116-2.

ARRETE

Article 1er :

La société FBTP est autorisée à occuper le domaine public au 06 Place des Enfants Heureux.

Article 2 :

La présente autorisation est délivrée à titre temporaire, précaire et révocable par l'autorité administrative et ne confère aucun droit réel à son titulaire.

Elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour le bénéficiaire, de droit à indemnité.

Cette autorisation est consentie pour une période de 30 jours du 03 avril au 15 mai 2023 de 09h00 à 16h30, dans les conditions et règlements définis par le présent arrêté.

Article 3 :

La présente autorisation est personnelle. Toute cession ou location est proscrite. Tout manquement à cette règle entrainera l'abrogation de l'autorisation.

Article 4 :

Le titulaire de l'autorisation devra souscrire les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques qui pourraient survenir du fait de l'occupation autorisée.

Article 5 :

Seront considérées comme infraction, toutes occupations du domaine public sans autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Dans ce cas, et après une mise en demeure restée infructueuse dans un délai raisonnable, une procédure d'expulsion sera engagée auprès des juridictions compétentes.

Article 6 :

L'occupant devra procéder, à ses frais, à la dépose du mobilier ainsi que des constructions et installations réalisées sur le domaine public et remettre les lieux dans leur état primitif.

Article 7 :

En cas de révocation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non-renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans un délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de sa validité.

Article 8 : Publication et affichage

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 9 : Diffusion

- Le bénéficiaire pour attribution ;

- La commune d'Emerainville pour affichage et/ou publication ;

- L'Etat pour contrôle de légalité.

A Emerainville, 28 mars 2023

Le Maire,

Alain Kelyor

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77 R.F.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage en Mairie de ladite délibération. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être adressé à Monsieur le Maire tandis qu'un recours hiérarchique peut également être adressé à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, 12 rue des Saints-Pères, Melun (77000). Cette démarche prorogera le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la notification de la réponse dans un délai de 2 mois suivant la décision explicite de rejet rendue sur le recours gracieux et/ou hiérarchique. Une décision implicite de rejet est réputée intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois de silence gardé par l'autorité territoriale sur le recours gracieux et/ ou hiérarchique, la présente délibération pourra alors faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de la date où cette décision implicite de rejet est intervenue.	TRANSMIS LE :

technique@mairie-emerainville.fr

De:	Alain Fontaine <afdict@outlook.fr>
Envoyé:	mardi 21 mars 2023 09:00
À:	technique@mairie-emerainville.fr
Cc:	BOUCHEMAA LYES; BENBACHIR Yanis; jose.pereiramartins@sogetrel.fr
Objet:	VIA01000000199252122 Emerainville n°6 Place des Enfants Heureux demande d'arrêté
Pièces jointes:	DA.pdf; n°2023032007856D_Tableau_recapitulatif.pdf; DOSTEC - VIA01000000199252122.pdf

Bonjour,

Veuillez trouver ci-joint notre demande d'arrêté pour effectuer des travaux pour le compte de Orange

Au n°6 Place des Enfants Heureux sur la commune de Emerainville

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de votre retour

Merci de bien vouloir répondre à tous

Bien Cordialement

LE T.P. AU SERVICE DE NOS CLIENTS
I-B-TP

6 Rue Pierre Eugène Clairin
ZAC des 2 Rivières
77160 PROVINS
Tel : 09.72.09.91.19

MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77

Le Maire

A. KELYOR

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ

EN DATE DU 28 MARS 2023

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : ORANGE Prénom :
Dénomination : Représenté par : SOGETREL
Adresse Numéro : 35 Extension : Nom de la voie : Boulevard Courcerin
Code postal 77185 Localité : Lognes Pays :
Téléphone 0607786503 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : lyes.boucheman@sogetrel.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : FB - TP Prénom :
Adresse Numéro : 6 Extension : Nom de la voie : RUE PIERRE EUGENE CLAIRIN ZAC PARC DES 2 RIVIERES
Code postal 77160 Localité : PROVINS Pays : FRANCE
Téléphone 0972091119 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : AFDICT@OUTLOOK.FR

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 28 MARS 2023
Le Maire
MAIRIE D'EMERAINVILLE
MICKELYOR

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : 6 Extension : Nom de la voie : Place des Enfants Heureux
Angle n° 1 Rue de la Glacière D'Autrefois
Code postal 77184 Localité : Emerainville

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :
Point de Blocage sur fourreau Orange Existant

Date prévue de début des travaux : 03 04 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 30 Date de début de réglementation 03 04 2023
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☐

Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☑	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☒	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ___ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☐ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ___ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ___ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ___

Courriel : .....@.....

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 28 MARS 2023
Le Maire
A. KELYOR

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐

Fait à : ... Le : 21 03 2023

Nom : FONTAINE Prénom : ALAIN Qualité : .....

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

DICT.fr
Déclaration

TABLEAU RÉCAPITULATIF

DICT - 2023032007856D

FB - TP - FB - TP - ALAIN FONTAINE

Réf. travaux **VIA01000000199252122**

6 Place des Enfants Heureux- 1 Rue de la Glaciere
77184 EMERAINVILLE

Créé le **20/03/2023**
Débute le **03/04/2023**
Durée : **90 jours**

Retrouvez votre tableau récapitulatif, vos plans et un outil de mesures sur l'application Dict.fr Mobile

Exploitants

GRDF UNITÉ RÉSEAU GAZ IDF EST SAVIGNY
CHEZ PROTYS P0485, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9

Sensible — *EN ATTENTE*

0810300360 | 0810300360 | 0247857444 | GRDF_334.GRDF@demat.protys.fr

DICT 404050007 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

ENEDIS-DRIDFE-DT-DICT NOISY LE GRAND
CHEZ PROTYS P0096, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9

Sensible — *EN ATTENTE*

0141678963 | 0181624701 | 0176614701 | 6052383.ENEDIS@demat.protys.fr

DICT 404050005 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

ORANGE U2 IDF EST
Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX

EN ATTENTE

0328300440 | 0810300111 | FT40U2.FTO@demat.protys.fr

DICT 404050009 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

SFR FIBRE SAS
SFR FIBRE SAS, TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX

EN ATTENTE

0980804303 | 0805052656 | sfr-fibre@demat.sogelink.fr

DICT 404050008 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 29 MARS 2023
Le Maire
A. KELYOR
MAIRIE D'EMERAINVILLE (S.-&-M.) 77

SUEZ Eau France SAS P0336
CHEZ PROTYS, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9

EN ATTENTE

0977408408 | 0977401142 | 0977401142 | BSE-04.SUEZ@demat.protys.fr

DICT 404050010 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

VEOLIA EAU ILE DE FRANCE CHEZ SOGEDATA
Marne et Oise, TSA 70 011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX

EN ATTENTE

0160372639 | 0969360400 | veolia-67b-marne-et-oise@demat.sogelink.fr

DICT 404050011 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

Autres destinataires

MAIRIE
SERVICE TECHNIQUE: Voirie Communale, 16 Place de l'Europe 77184 EMERAINVILLE

NON REQUIS

0160054000 | maire@mairie-emerainville.fr

IPT 404050006 — Vos documents sont en cours de transmission. Téléchargez de nouveau le tableau récapitulatif une fois les documents transmis.

2023 © DICT.fr - Généré le 20/03/2023

Dossier technique pour Fourreau bouché en partie public

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré que la conduite n'est pas bouchée.
Toutes conduites qui ne seront pas constatées cassées, après contrôle terrain, feront l'objet d'une pénalité.

Informations GC BLO :	
Opérateur d'Immeuble concerné :	*SDAIF_2*
N° FCI de la commande (obligatoire) :	
Commune concernée (code postal et nom) :	*77184 EMERAINVILLE*

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :	
Opérateur Commercial concerné :	*BOUYGUES*
RéférenceCommandePriseInterneOC :	*6333478*
ReferencePrestationPrise :	*VIA01000000199252122*
Référence PBO :	*PT 003635*
Client final : adresse	*1 PLACE DES ENFANTS HEUREUX 77184 EMERAINVILLE*

Informations techniques (obligatoire) :	
Nombre de conduites entre les 2 extrémités :	*1*
Nombre de conduites cassées (avec aiguillage testé mais impossible) :	*1*
Nombre de conduites saturées (avec aiguillage testé mais impossible) :	*0*
Commentaire utile :	**Conduite cassé en partie public: 1 Ø45 + 1 Ø77**

Adresse chambre A, immeuble ou poteau	Adresse du point de casse Trottoir	Adresse chambre B, immeuble ou poteau
6 PLACE DES ENFANTS HEUREUX 77184 EMERAINVILLE	6 PLACE DES ENFANTS HEUREUX 77184 EMERAINVILLE Pleine terre	1 RUE DE LA GLACIERE D'AUTREFOIS 77184 EMERAINVILLE

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À MON ARRÊTÉ
EN DATE DU 28 MARS 2023
Le Maire

Longueur de tranchée envisagée (m) : 12

Chambre A, immeuble ou poteau — Chambre : 77169/630

Chambre B, immeuble ou poteau — Chambre : 77169/529

Distance entre Chambre A et point de butée (m) : 10
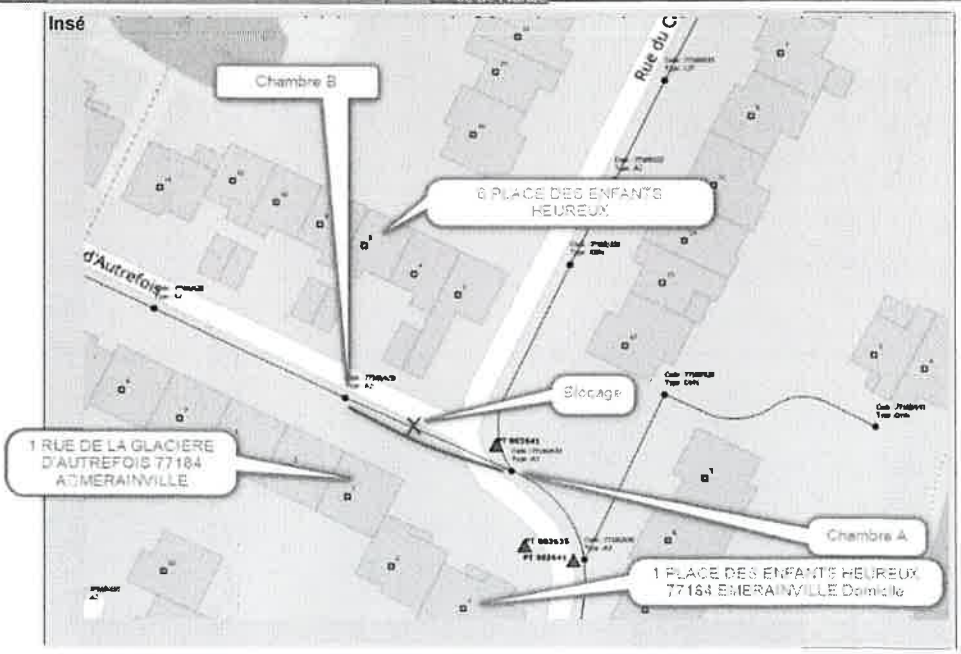
Distance entre Chambre B et point de butée (m) : 10